

Le Directeur

Arrêté N° 2018 – 7

Relatif à l'annulation d'une épreuve - concours d'entrée en deuxième année de l'IEP

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université,
Vu le règlement des études de l'Institut d'études politiques ;
Vu la délibération n°2017/10/14-11 du 14 octobre 2017 relative à l'adoption du règlement du concours d'entrée en 2^{ème} année de l'IEP;
Vu l'arrêté n°2018-04 du 9 mars 2018 portant constitution du jury du concours d'entrée en deuxième année au titre de la session 2018 ;

Considérant que dans l'épreuve de questions contemporaines du concours d'entrée en 2^{ème} année de l'IEP d'Aix-en-Provence, qui s'est déroulée le 17 mars, seul un des deux sujets prévu par le règlement du concours avait été distribué,

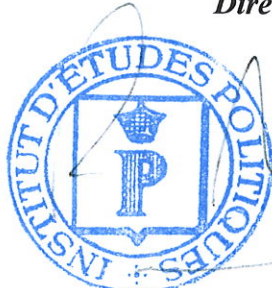
DÉCIDE

Article 1 : L'épreuve de questions contemporaines du concours d'entrée en 2^{ème} année de l'IEP d'Aix-en-Provence qui s'est déroulée le 17 mars 2018 est annulée suite à une erreur matérielle de nature à entacher la régularité du concours.

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 mars 2018.

**Rostane MEHDI,
Président du jury,
Directeur de l'IEP.**



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 4 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE : 06.04.2018

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 01 62/63 - Fax : 04 42 96 36 99
directeur@sciencespo-aix.fr - www.sciencespo-aix.fr

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE